

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
LIGUE DE FOOTBALL DE LA WILAYA DE SKIKDA
COMMISSION DE DISCIPLINE

Procès-Verbal N°16 Du 02 Avril 2024.

Saison 2023/2024.

Membres Présents/

- BENCHAABEN A/Jalil (Président).
- GUEDDAH Farid (Secrétaire).
- MESKINE Ahcene (Membre).
- RALID Chaabane (Membre).

Affaire n°126 / Rencontre F.C.T / I.R.B.C (S) du 25 Mars 2024.

Joueurs/

- KADDOUS Housseem (FCT) Lic. N°1576 Avertissement (CAS).
- BENMOUR Bilel (IRBC) Lic. N°0750 Avertissement (CAS).

Affaire n°127 / Rencontre J.B.M.S / A.S.M (S) du 26 Mars 2024.

Joueur/

- BOUZID Anes (JBMS) Lic. N°0469 Avertissement (CAS).

Affaire n°128 / Rencontre J.S.B.A. / J.S.B.B.L (S) du 29 Mars 2024.

Joueurs/

- RABHI Khaled (JSBA) Lic. N°0145 Avertissement (CAS).
- DJABER Faycal (JSBA) Lic. N°0151 Avertissement (CAS).
- BENAREF Islem (JSBA) Lic. N°0165 Avertissement (CAS).
- MEGUENAI Islem (JSBBL) Lic. N°0643 Avertissement (CAS).
- MOUAS Ahmed el amine (JSBBL) Lic. N°0506 Avertissement (CAS).
- DRICI Oussama (JSBBL) Lic. N°0648 Avertissement (CAS).
- KAIDI Ousseem (JSBBL) Lic. N°0512 Avertissement (CAS).

-CHAGUETMI Ahcene (JSBBL) Lic. N°0510 est sanctionné d'une amende de 5.000 DA pour contestation de décision payable dans un mois.

-Pour conduite incorrecte de l'équipe du JSBBL (05 joueurs signalés), cinq cent dinars (500 DA) amende payable dans un mois.

Affaire n°129 / Rencontre C.A.H.H / C.R.T (S) du 31 Mars 2024.

-Attendu la présence du service d'ordre.

-Attendu la présence de la protection civile.

-Attendu la présence des officiels (directeur de jeu, assistants et délégué).

**-Attendu l'effectif réduit de l'équipe du CRT constaté et signalé par les officiels
Sur la feuille de match.**

-Attendu l'attente réglementaire des officiels.

-La commission de discipline décide et conformément à l'article 57 :

-Match perdu par pénalité 3-0 pour l'équipe du CRT.

-Défalcation de six (06) points (phase retour).

-Cinq mille dinars (5.000 DA) amende payable dans un mois.

Affaire n°130 / Rencontre C.R.B.K / C.R.D (S) du 01 Avril 2024.

-Attendu la présence des deux équipes sur le terrain.

-Attendu la présence de la protection civile.

-Attendu la présence des officiels (arbitre, assistants et délégué).

- Attendu l'absence du service d'ordre.

-Attendu l'attente réglementaire des officiels.

-La commission de discipline décide pour absence du service d'ordre :

-Match perdu par pénalité 0-3 pour l'équipe du CRBK.

-Défalcation de trois (03) points.

-Cinq mille dinars (5.000 DA) amende payable dans un mois.

